



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 8 septembre 2022 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :

Madame DUGARDIN Evelyne qui donne procuration à Madame MUSZYNSKI Géraldine
Monsieur MINNE David qui donne procuration à Monsieur HAGE Grégory

Madame SENE Ingrid, absente excusée jusqu'à 19h25.

Madame FERON Sabrina, absente excusée.

Monsieur IDRI Samuel, absent non excusé.

Madame CHOUALA Saléha, absente non excusée.

Le nombre de présents est de 21, le nombre de votants 23 dont 2 procurations.

Madame BENBRAHIM Naïma est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 8 juin

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Monsieur BOUYA ? On va vous passer le micro.

Monsieur BOUYA : Merci beaucoup, Madame le Maire, simplement avec le groupe, on s'inquiétait de l'absence de Madame CHOUALA et on voulait savoir si vous aviez des nouvelles à ce niveau-là ?

Madame le Maire : Non, je n'ai pas de nouvelles. Concernant du coup l'approbation du procès-verbal, est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour ce procès-verbal ? Des abstentions ?

Pour : 16

Abstentions : 7

Je vous remercie. Concernant les décisions, le compte rendu des décisions, donc il y a différentes décisions prises, des contrats pour le 14 juillet, la maintenance informatique, certificat Dematis, piscine de Courrières, donc c'est pour envoyer les enfants à la piscine de Courrières, des travaux concernant le portail, l'acoustique du Foyer Jean Dugardin, l'avenant de la toiture mairie, l'encaissement de l'indemnisation assurance, l'attribution du marché de

restauration scolaire, convention de stage, convention de mise à disposition des salles. Y a-t-il des demandes d'interventions concernant ces décisions ? Madame TACLET ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire, j'avais juste une question. Elle est un peu... puisque vous parlez de l'aménagement des cours d'école Blum et Méresse, je sais qu'il y a eu une analyse des sols avec la question du PIGE, et du PIG aussi, est-ce que vous avez eu des informations concernant l'analyse des terres ?

Madame le Maire : Alors, on a eu une réunion ici en Mairie, le problème c'est que je n'ai pas eu le retour du rapport concernant vraiment les, au niveau de tout ce qui est sols, c'est pour ça qu'on a préféré mettre les rubalises quand même au niveau des 3 écoles et il y a également la commune de Courcelles-les-Lens, donc normalement l'ADEME et la DREAL doivent nous transmettre le rapport, mais à la date d'aujourd'hui, je ne l'ai toujours pas reçu. Vous serez informée en temps voulu. D'autres demandes sur les décisions, Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, pourriez-vous nous détailler le but de la convention Sac Ados du Conseil Départemental ?

Madame le Maire : Alors c'est quelle décision, s'il vous plaît ?

Monsieur DORNE : La décision 22/50.

Madame le Maire : Oui, en fait, Sac Ados c'est pour justement au niveau des jeunes, qu'ils puissent accéder à faire des sorties. Pas des sorties, mais qu'ils puissent accéder au niveau de Sac Ados d'avoir, pas une convention mais une subvention pour pouvoir faire des projets au niveau séjours Vacances. C'est bon pour vous ? D'autres demandes concernant la décision ? Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : C'est pour rebondir sur ce que vous venez de dire, Séjours Vacances, mais individuels ? En groupe ? Avec la mairie ?

Madame le Maire : Non, c'est individuel, c'est pas avec la mairie, en fait. C'est le Département qui accompagne les jeunes. C'est ça qu'on appelle Sac Ados, mais c'est le Département qui accompagne. Mais par contre nous on fait remonter quand il y a des jeunes au niveau du PIJ, on fait remonter l'information Sac Ados au niveau des jeunes au niveau du PIJ, donc ils peuvent s'inscrire directement au niveau du Département. Il y a d'autres demandes d'interventions ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, concernant la décision 22/55, donc vous avez passé un marché pour une étude acoustique du Foyer Dugardin, déjà je voulais savoir s'il y avait eu un appel d'offre pour ce marché ?

Madame le Maire : Pour le marché de l'étude ou de l'appel ?

Monsieur DORNE : Pour le marché de l'étude acoustique.

Madame le Maire : Oui, oui, tout à fait, tout à fait. On avait reçu 2 offres.

Monsieur DORNE : Ça ne nécessitait pas la réunion de la Commission d'Appel d'Offre qui est prévue depuis...

Madame le Maire : Non, parce que le montant...

Monsieur DORNE : Ça rentrait dans le montant ?

Madame le Maire : Oui. C'est ça.

Monsieur DORNE : D'autre part, je rebondis là-dessus, sur ce marché pour l'étude acoustique, justement où en sont les travaux du Foyer Dugardin ?

Madame le Maire : Ça on va en parler tout à l'heure, il y a une question diverse, et puis Monsieur HAGE présentera le dossier. Ça a été discuté en commission travaux mais il n'y a eu personne de votre groupe, mais on en parlera quand même en fin de Conseil.

Monsieur DORNE : D'accord, très bien.

Madame KACZMAREK : On peut peut-être expliquer pourquoi on n'est pas en commission.

Madame le Maire : Il y a une question également que je vais répondre également à la fin du Conseil. D'autres demandes concernant la décision ? Madame VETU ?

Madame VETU : Oui, merci Madame le Maire. Au niveau de la décision 22/47 avec les travaux pour le portail des écoles, on aurait voulu savoir pourquoi le portail Méresse est déjà abîmé au niveau de la serrure ?

Madame le Maire : De la serrure ? ah, là je n'avais pas l'information. Les griffes, oui, mais au niveau serrure, non.

Madame VETU : C'est la peinture qui est enlevée et qui ne tient pas mais c'est dû à quoi ?

Madame le Maire : Apparemment c'est des jeunes qui étaient là avec leurs parents et ils se sont amusés à griffer le portail.

Monsieur LIEVAL : Mais ça, ça a été réparé.

Madame le Maire : Ça a été réparé.

Monsieur LIEVAL : Il y a eu des griffes, je m'excuse de répondre...

Madame le Maire : Oui oui, vas-y, vas-y.

Monsieur LIEVAL : Il y a eu des griffes au niveau de la tôle, en fait, ça m'a été signalé, la société qui est intervenue, elle a repeint cette partie-là complètement, sans faire de plus-value. Alors, j'ai vu Madame la Directrice, elle m'a dit que, écoutez la porte, ils jouent au football le soir là-bas. Je vais pas aller, moi, monter la garde là-bas. Voilà ce que j'ai su. C'est peut-être pas ça, mais voilà.

Madame VETU : C'est vraiment au niveau de la serrure, ce n'est pas juste des griffes.

Monsieur LIEVAL : Au niveau de la serrure, je ne suis pas informé.

Madame le Maire : Non, la serrure, on n'a pas l'information.

Madame VETU : Enfin, c'est la peinture, c'est pas vraiment le barillet.

Madame le Maire : On va aller constater parce qu'on n'a pas l'information.

Madame VETU : Et une deuxième intervention, au niveau de la décision 22/64 avec l'encaissement de l'indemnisation par rapport à Gino Sanna, est-ce que vous avez une date de travaux de prévue pour la réparation, du coup ?

Madame le Maire : Attendez, vous pouvez répéter ? Je n'ai pas compris, excusez-moi, allez-y. Les vitres de Gino ? Excusez-moi. Oui, on a eu un retour de l'assureur, donc ça va être réparé. Ce qu'on souhaite faire également, c'est mettre un volet en ferraille, si je peux me permettre, extérieur, parce qu'on ne va pas toujours, à chaque fois, réparer les vitres, c'est dommage que ça n'ait pas été pensé à l'époque parce que le volet est à l'intérieur du centre au lieu d'être à l'extérieur donc les carreaux sont plus faciles à casser que si le volet avait été mis à l'extérieur, mais bon...Du coup, ça c'est en pourparlers également au niveau de faire mettre un volet extérieur.

Madame VETU : Pour l'instant, la réparation des vitres, pas de date ?

Madame le Maire : On a eu l'accord dernièrement, la semaine dernière, il me semble donc ça va être incessamment sous peu.

Madame VETU : D'accord, merci.

Madame le Maire : Madame FERNANDEZ, pardon ?

Madame FERNANDEZ : Merci, Madame le Maire, on voulait savoir si pour le 22/60, de quelle antenne-relais il s'agit ?

Madame le Maire : Alors attendez, parce que j'en ai 3, normalement.

Madame FERNANDEZ : Avec la société CELLNEX.

Madame le Maire : Ah, c'est celle qui est rue Saint Exupéry, celle qu'on avait déjà discuté derrière le chalet rue Saint Exupéry. D'autres demandes d'informations sur les décisions ? Je n'en vois pas. Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Sur deux lignes, il est noté « annulé » du coup je voulais savoir à quoi ça correspondait.

Madame le Maire : Ce sont des décisions qui ont été prises et qui ont été annulées, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Les décisions qui sont juste au-dessus ?

Madame le Maire : Non, c'est d'autres décisions qui ont été annulées.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Parce qu'on voit quand même les numéros qui sont inscrits, en fait.

Madame le Maire : Par rapport aux numéros, suivez les numéros, Madame TAHAR-CHAOUCH.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Ah, 49 et...

Madame le Maire : Voilà, c'est ça, en fait. C'est bien la peine de le préciser, si je ne vous parle pas de la décision 50, vous allez me dire : « Madame le Maire, vous ne nous parlez pas de la décision 50 » mais elle a été annulée, donc c'était pour préciser. Donc il y a d'autres demandes

d'interventions sur les décisions ? Je n'en vois pas... Normalement, ces décisions ne sont pas votées mais je fais généralement voter mes élus même en réunion de liste ou autres. Qui est d'accord pour ces décisions ?

Pour : 16

Les élus du groupe Agir ne prennent pas part au vote.

Merci.

Délibération n°1 : Convention pour travaux d'enfouissement des réseaux avec la FDE

Madame le Maire : Donc c'est une convention qu'on doit prendre, c'est une décision qu'on doit prendre avec la FDE, parce qu'avant on était en tripartite avec la CAHC, la FDE et la commune, et là, maintenant, cette convention est à prendre par rapport au changement au niveau de tout ce qui était dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques concernant les rues Lamendin et Jean Jaurès, donc c'est pour vous demander l'aval de signer cette convention, pour pouvoir récupérer également les aides apportées au niveau des subventions. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Oui, Monsieur CAUX ?

Monsieur CAUX : Oui, Madame le Maire, sur cette convention d'enfouissement, vous reprenez dans les dernières, que « ces conventions seront établies pour les opérations non-réceptionnées à la date du 1^{er} janvier 2020 », ça c'est la validité pour cette nouvelle convention, et vous remettez ensuite « dans le cadre des travaux de la rue Jaurès et Lamendin ». Donc ça veut dire que ni Jaurès ni Lamendin n'ont été réceptionnées.

Madame le Maire : Non, pas pour l'instant.

Monsieur CAUX : Donc ça veut dire qu'il y a une part FDE que la commune a touchée qui va être reversée.

Madame le Maire : Non, on n'a toujours pas touché.

Monsieur CAUX : Mais que vous deviez toucher.

Madame le Maire : C'est ça, tout à fait.

Monsieur CAUX : Donc qu'on aura en moins. Qui sera reversée à la CAHC.

Madame le Maire : Non, elle sera versée directement à la commune. Avant ça passait par la CAHC, et là elle sera reversée directement à la commune. D'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette convention ?

Pour : 16 Abstentions : 7

Je vous remercie.

Délibération n°2 : Approbation du rapport de la CLECT de la prise de compétence par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin « Action sociale d'intérêt communautaire »

Madame le Maire : Donc c'est un rapport établi par la CAHC, donc c'est pour le transfert de charges pour la commune. Donc y a-t-il des demandes d'interventions ? Bon, c'est juste un rapport, c'est pour vous expliquer, normalement vous avez dû l'avoir en annexe, donc c'est comme tous les rapports de la CAHC qu'on vous transmet au niveau du Conseil Municipal. Est-ce qu'il y a des demandes quand même d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ce rapport ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°3 : Décision modificative de l'exercice 2022

Madame le Maire : C'est concernant la section de fonctionnement au niveau des dépenses. On va avoir, en fait on prend des dépenses imprévues 19 450 pour mettre dans le chapitre 65 et plus précisément le 65-74 « subventions de fonctionnement aux associations 19 450 € ». Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui Madame le Maire, est-ce à dire que cette somme ira grossir les subventions aux associations ? Est-ce à dire que certaines associations vont voir leur subvention augmentée, ou est-ce que par exemple c'est éventuellement pour des subventions exceptionnelles qu'ont demandé des associations dans le cadre d'un projet ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas ça, c'est en fait au niveau du tennis qu'on avait passé une délibération concernant l'investissement, donc ça va être une part au niveau tennis et également au niveau du CCAS.

Madame MARIINI : Non, ce n'est que le tennis.

Madame le Maire : Que le tennis. Excusez-moi.

Monsieur DORNE : Le CCAS ?

Madame le Maire : Non, ça a été fait la dernière fois, excusez-moi. Donc là c'est... on parlait d'autre chose avec Madame MARIINI la dernière fois donc c'est 19 450 €, donc c'est concernant la subvention au niveau tennis.

Monsieur DORNE : D'accord, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette décision modificative ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°4 : Admission en non-valeur

Madame le Maire : Donc c'est une personne qui n'aurait pas payé une taxe d'urbanisme d'un montant... Donc c'est créance irrécouvrable donc apparemment il y a eu plusieurs démarches de faites, et on est obligés de passer cette créance irrécouvrable d'un montant de 149 € en

Conseil Municipal. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour cette délibération ?

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 7

Délibération n°5 : Subvention de fonctionnement au CCAS

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

Madame BENGRIBA : Bonsoir, j'ai un souci avec mon ordinateur, je n'arrive pas à trouver le document. Alors au niveau de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale, le versement d'une subvention d'un montant de 28 571 €, comprenant notamment le montant de l'étude de préfiguration du Programme de Réussite Educative de 24 390 € subventionnés à hauteur de 16 723 € soit 68,6 % du montant. Donc voilà, je vais peut-être vous expliquer un peu ce que c'est que le PRE, vous connaissez un peu ? Alors, le PRE c'est un contexte où on réalise un diagnostic des difficultés et des ressources éducatives locales. C'est aussi cibler les élèves les plus en difficulté scolarisés dans les quartiers éligibles, et mettre en œuvre des actions individuelles et assurer un suivi des parcours des élèves. C'est pour qu'on ait vraiment un accompagnement. Les Projets de Réussite Educative obéissent à une géographie prioritaire, notamment les QPV.

Madame le Maire : Oui, Madame TACLET ?

Madame KACZMAREK : Merci, Madame le Maire, merci Madame BENGRIBA, j'avais 3 questions en fait sur cette délibération. La première c'est pourquoi la question du PRE a été transférée au CCAS ? Ma deuxième question, elle rejoint ce que j'avais dit, à l'époque, lorsqu'on avait évoqué la question de la subvention pour cette étude, je m'étonne quand même de faire, de procéder à une étude par un cabinet extérieur me semble, quand même assez important pour faire une étude qui aurait pu, en utilisant les ressources internes, je pense, être possible, ç'aurait pu être possible de le faire en interne et ne pas devoir dépenser une somme aussi importante pour faire une étude, juste une étude. On n'est pas sur la mise en œuvre du programme de réussite éducative mais on est juste sur une étude, et ma troisième question elle est en lien aussi dans le cadre du Programme de Réussite Educative, c'est comment aussi on garantit la réussite de nos enfants, notamment lorsque les enfants scolarisés dans les écoles sont notamment dans les APC, les ateliers organisés en dehors du temps scolaire, et c'est pour un certain nombre d'enfants qui sont normalement inscrits en garderie, ne peuvent pas finalement profiter de la garderie à l'issue de l'APC parce que les animateurs ne peuvent pas aller récupérer les enfants à 17h10 au niveau des écoles, et ce qui amène finalement les parents qui doivent inscrire leurs enfants à la garderie parce qu'ils travaillent, de refuser les inscriptions aux APC, alors que les APC sont quand même un gage, aussi, de réussite et de facilité dans l'apprentissage de nos enfants, donc c'est aussi cette troisième question sur ce point-là. Je vous remercie.

Madame le Maire : Donc, pour répondre à votre première question, c'est la loi, donc c'est vrai qu'on avait passé, rappelez-vous, la subvention au niveau de la mairie, je ne sais plus quel mois, et on a un retour de l'Etat en disant qu'au niveau du PRE, ça devait passer par le CCAS, donc c'est dans la légalité. Concernant la société, le prestataire, COPAS, voilà, tout à fait, donc en fait ça ne va pas que sur une étude, ça va nous accompagner jusqu'à la labellisation du PRE, en fait. Donc il y aura plusieurs démarches, et donc plusieurs... il y a eu déjà plusieurs réunions,

il y a du travail, des ateliers et autres, c'est vraiment l'accompagnement mais jusqu'à l'ouverture, si je peux me permettre, entre guillemets, l'accessibilité du PRE, en fait.

Monsieur VASSEUR : Ce n'est pas juste une étude statistique qui effectivement aurait peut-être pu être réalisée par les services, c'est un véritable accompagnement dans la mise en œuvre, dans l'étude d'abord de préfiguration et puis ensuite, dans la mise en œuvre jusqu'à la labellisation comme le faisait remarquer Madame le Maire.

Madame le Maire : Et concernant la troisième question, ceci n'est pas dans le cadre du PRE en fait, mais par contre on pourra en discuter également avec COPAS au niveau du PRE. Mais ça n'a rien à voir avec la troisième question, en fait. Votre troisième question n'a rien à voir avec la délibération ou avec cette subvention, en fait.

Madame KACZMAREK : Donc pas de réponse à ce sujet, en fait ?

Madame le Maire : Des notes ont été faites au niveau des agents, et je pense que même les directeurs d'école, parce qu'il y a la directrice, je crois que c'est Madame KASSEL, qui nous a interpellés à ce sujet, donc on lui a dit que non. Même Monsieur VASSEUR, pardon. Et là du coup on était partis sur le fait de ne plus déplacer les agents pour les déplacements.

Madame KACZMAREK : Et donc sanctionner les élèves en difficulté.

Madame le Maire : Ce n'est pas sanctionner les élèves en difficulté, après je pense que ce n'est pas forcément nos agents qui doivent légalement récupérer les enfants pour aller ramener les enfants aux endroits. Il y a des parents, si je peux me permettre, qui ne travaillent pas forcément et qui peuvent également emmener leurs enfants au niveau de l'APC en fait.

Madame FERNANDEZ : Attendez, Madame le Maire, ceux qui travaillent, on fait comment ?
Moi je finis à (inaudible)

Madame le Maire : Non mais on est hors sujet, si je peux me permettre. On est hors sujet, là, on parle de subventions, de fonctionnement...

Madame FERNANDEZ : Vous avez répondu donc on va rebondir...

Madame le Maire : La prochaine fois je ne répondrai pas, c'est pour vous informer donc je vous informe mais là c'est hors sujet par rapport à la délibération qu'on vient de prendre, qu'on n'a pas prise, qu'on va voter, donc je vous le dis. C'est un choix.

Madame FERNANDEZ : Pour ceux qui mettent leurs enfants à la garderie et qui ne travaillent pas, vous comprenez quand même que nous, parents qui travaillons, on va devoir refuser que nos enfants aillent à l'APC alors qu'il n'y a pas de garderie pour eux. Je suis désolée, moi je n'ai personne qui pourra aller chercher ma fille à 17h10 à l'école.

Madame le Maire : Non mais écoutez, Madame FERNANDEZ, si on prend le cas par cas, si je peux me permettre, il y a même... Attendez, on va aller plus loin : il y a même des parents qui nous ont demandé que les agents amènent les enfants au niveau des associations au niveau des horaires. Mais à un moment donné, il faut arrêter, quoi. Je veux dire, on ne peut pas... Non mais ça n'a rien à voir, mais si, on nous demande également, même... ça n'a peut-être rien à voir mais c'est ce qu'on nous demande à l'heure actuelle. On nous envoie des mails pour demander à nos agents d'amener des enfants aux associations sportives et culturelles. Un moment donné il faut, voilà, il faut arrêter ! Mais même au niveau de cette délibération, on ne parle pas de ce

que vous êtes en train de parler, on parle de subventions de fonctionnement donc on est hors sujet, donc je prends part au vote, maintenant, à l'heure actuelle. Qui est pour cette délibération ? Oui, Monsieur CAUX, excusez-moi ? Un moment donné, c'est soit on est dans le cadre de la délibération, sinon je ne répondrai plus du tout à vos demandes, et puis basta, quoi. Allez-y, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : La subvention de fonctionnement, vous la prenez où ?

Madame le Maire : Elle est déjà inscrite au budget, on l'a déjà inscrite.

Monsieur CAUX : 28 000 €.

Madame le Maire : Oui, tout à fait, parce qu'il y a le fonctionnement, il y a les 24 390 € et je ne sais plus exactement la somme globale.

Madame MARIINI : Il y a eu un virement.

Madame le Maire : Sur le budget qu'on a signé, en tout cas on a 28 000 € tout ronds. Là, apparemment, vous mettez une somme de 28 571 €, vous dépassez de 571 € donc il faut prendre une DM. Vous ne pouvez pas mettre 571 € de plus. C'est le budget qu'on a voté. Attention aux réponses.

Madame MARIINI : C'est dans le cadre du chapitre...

Monsieur CAUX : C'est dans le cadre de l'article. Le chapitre 65, il reprend des articles. Et là on est bien sur l'article 64, 65, je ne sais plus. On est sur l'article 64,65,62, « subventions au CCAS ». On n'est pas sur le chapitre.

Madame le Maire : On est sur le chapitre, Monsieur CAUX.

Madame MARIINI : Et donc on a vu avec la trésorerie par rapport à ça et ils nous ont dit que le virement peut se faire au sein du chapitre, entre les articles au sein du chapitre.

Monsieur CAUX : Au sein du...

Madame le Maire : Du chapitre 55.

Monsieur CAUX : Au sein du budget du CCAS, là ce qui a été voté, sur ce que vous m'avez envoyé, il y a 45 294 € au niveau du chapitre de fonctionnement, ça veut dire qu'à l'heure actuelle il n'y a plus assez pour, justement, prendre en charge le PRE.

Madame MARIINI : Pour l'instant, on ne va pas payer, on n'est pas certains de payer la totalité de la somme de l'étude, l'étude est en cours. On ne sait pas si on aura terminé l'exercice, si à la fin de l'exercice on aura payé la totalité de l'étude, par rapport à ça.

Madame le Maire : En fait, on paie à la prestation. Comme toutes les factures, en fait, quand admettons il y a un prestataire qui travaille sur la toiture, on paie la facture. S'il y a une facture du mois de juillet, on va la payer, si c'est août on va la payer, si c'est janvier 2023 on la paiera en janvier 2023. Pas sur le budget du coup 2022. Il y a d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Madame MARIINI : Il faut acter l'arrivée de Madame SENE.

Madame le Maire : Excusez-moi, il y a Madame SENE qui est arrivée donc elle va pouvoir prendre part au vote.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 7

Délibération n°6 : Subvention exceptionnelle au Tennis Club dans le cadre de la rénovation du court de tennis

Madame le Maire : Donc concernant la prochaine délibération, c'est une subvention exceptionnelle au Tennis Club dans le cadre de la rénovation du court de tennis ; on s'est engagés au niveau du tennis de payer le montant complémentaire de la prise en charge de la TVA donc soit un montant de 5 891,59 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire, donc concernant cette délibération, donc on est à la délibération 6, donc les 19 450 € donc sont pour le tennis, donc là viennent s'ajouter à cette subvention exceptionnelle si je comprends bien. C'est ça ?

Madame le Maire : Oui, tout à fait, tout à l'heure je vous ai dit qu'on allait passer une délibération dans les investissements, là on la passe en fonctionnement.

Monsieur DORNE : Et qu'est-ce qui justifie les 19 450 € ?

Madame le Maire : Parce qu'en fait, au niveau de... on avait une subvention, je ne sais plus si c'est DSIL ou DETR.

Madame MARIINI : DETR.

Madame le Maire : DETR. Du coup en fait les factures, en fait la mairie ne pouvait pas régler les factures, donc avec le Sous-Préfet on a envoyé un courrier au Sous-Préfet, du coup on est obligés de repasser ce montant, ce projet, voilà, au niveau fonctionnement et non au niveau investissement. Mais par contre, on aura justement, on a fait un courrier dans ce sens-là, on aura pour – je peux le dire - sûrement pour Gino en fait, la subvention qui nous sera attribuée mais comme je n'ai pas d'écrit à l'heure actuelle, je ne peux pas vous le mettre directement dans le budget, en fait. Au niveau délibérations, surtout.

Monsieur DORNE : On parlait bien du tennis, là ?

Madame le Maire : Oui, en fait on a reçu, on devait recevoir une aide, une subvention au niveau de la DETR au niveau du tennis, sauf que les factures il fallait que ce soit la mairie qui les paie. Tout ce qui est tennis, le court de tennis, il y a le fonds PAP, Plan d'Accompagnement du Projet, qui a été attribué au tennis donc c'est le tennis qui doit payer les factures, donc elles ne pouvaient pas être réglées par la mairie, en fait. Donc pour ne pas être en illégalité, si je peux me permettre, j'ai écrit au Sous-Préfet en le précisant, et du coup il va revoir le dossier sur un autre projet au niveau de la commune.

Monsieur DORNE : D'accord.

Madame le Maire : Voilà.

Monsieur DORNE : Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : De rien.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 7

Délibération n°7 : Adhésion à l'UFOLEP

Madame le Maire : Concernant l'adhésion à l'UFOLEP, je vais laisser la parole à Monsieur SENYSZEN.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Excusez-moi ?

Madame le Maire : Oui !

Madame TAHAR-CHOUCH : Vous dites « 17 pour » mais vous êtes 15.

Madame le Maire : Non mais il y a les procurations, Madame TAHAR-CHAOUCH. Ce n'est pas grave.

Monsieur SENYSZEN : Cette année, on nous demande une cotisation annuelle de 200 € par rapport aux 150 € de l'année passée. Les Evinois de plus de 60 ans peuvent bénéficier d'une séance hebdomadaire de sport à la salle Budillon ainsi que d'une séance hebdomadaire de marche nordique sur le territoire de l'agglomération. Partenariat dans différentes manifestations, Octobre Rose, Parcours du Cœur, Quartiers d'Été. Des animations, opération « Contrôle Technique » le 28 septembre de 9h à 12h30. C'est un genre de bilan de santé pour les adhérents de l'UFOLEP, c'est pas le contrôle technique voiture.

Madame le Maire : Oui, c'est ce qu'ils appellent, eux, contrôle technique.

Monsieur SENYSZEN : On parle de la santé et leur état de santé en évoluant au cours de séances.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Madame TACLET ?

Madame KACZMAREK : S'il vous plaît ! Merci, merci Madame le Maire.

Madame le Maire : Madame KACZMAREK, pardon.

Madame KACZMAREK : Je suis les deux. Oui, Monsieur SENYSZEN, est-ce qu'on a déjà... de toute façon adhéré l'an dernier, à l'UFOLEP.

Monsieur SENYSZEN : Oui, en cours d'année.

Madame KACZMAREK : Est-ce que vous pourriez nous dire, à peu près, quel nombre de participants on a eu sur l'année ?

Monsieur SENYSZEN : Ce matin sur 40, j'ai été voir, ce matin ils étaient à 17. Il faut compter en général autour de 20-22-23 personnes.

Madame KACZMAREK : D'accord. Chaque semaine ?

Monsieur SENYSZEN : Par semaine. Après, il y a quelques personnes qui participent à la marche nordique comme là lundi ça sera à Courcelles, au niveau de la CAHC, mais là.... Apparemment, les gens, il y en a 2-3 de plus qui sont arrivés et apparemment ils sont contents. Et là, cette année, ça sera uniquement à la salle Budillon. L'année passée c'était Budillon et le dojo en alternance, mais là ils ont demandé à n'avoir qu'une seule salle donc on a fait les plannings et ça sera uniquement salle Budillon, comme ça il n'y aura pas de problème pour ouvrir la salle et puis pour les gens, ils iront toujours au même endroit.

Madame KACZMAREK : Merci.

Monsieur SENYSZEN : De rien.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n° 8 : Adhésion à l'association des Maires et des Présidents d'intercommunalités du Pas de Calais

Madame le Maire : Donc c'est une adhésion par commune, en fait, en fonction du nombre d'habitants, voilà donc c'est une cotisation d'un montant de 1046,48 €. Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame KACZMAREK, oui ?

Madame KACZMAREK : Je voulais juste savoir quel était l'intérêt pour la commune d'adhérer à cette association et qu'est-ce que ça apportait ?

Madame le Maire : En fait ça nous apporte des informations concernant tout ce qui est prise de décisions au niveau... même si nous on a des choses à dire au niveau des maires de la commune, il y a moi et d'autres maires de la CAHC, on peut également écrire en cas de soucis au niveau communal. Mais c'est vrai que, bon, moi je n'en fais pas partie, il y en a qui siègent directement, moi je ne siège pas, mais en cas de demande, même au niveau de la CAHC, on peut directement remonter ces informations au niveau de l'Association des Maires. Oui, c'est vrai qu'on a pas mal de courriers à ce sujet, on a d'autres documents, des communes le font, ça peut également nous intéresser au niveau communal. Donc est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°9 : Adhésion auprès Centre de Gestion 62 dans le cadre de la médiation préalable obligatoire

Madame le Maire : Donc c'est une obligation légale, donc c'est en cas de médiation constituée d'un préalable obligatoire par rapport au recours contentieux. Donc concernant ce forfait, il est de 300 € par dossier quel que soit le nombre de médiations organisées. Donc c'est concernant...

exclusivement supporté par l'administration qui a pris la décision d'attaquer. « Attaquer » entre guillemets, si je puis me permettre. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Qui est pour ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°10a & 10b : Remboursement des frais d'accueil de loisirs, de garderie et de restauration

Donc j'ai deux points. Donc le premier point c'est garderie et accueil de loisirs en centres Été, donc c'est un remboursement auprès de 5 familles pour un montant total de 102 €, parce qu'on ne pourra pas les rembourser par Perischool parce que c'est soit des personnes qui sont parties ou qu'on ne pourra pas régulariser sur l'année, en fait. Donc on préfère leur rembourser directement. Donc là c'est pour les accueils de loisirs, après je ferai voter par petits points, et ensuite au niveau restauration scolaire, là c'est pareil, c'est deux familles, les enfants sont partis au collège, donc là c'est un montant total de 42,90 € donc afin de solder la situation, on préfère directement les rembourser. Donc y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Madame FERNANDEZ ?

Madame FERNANDEZ : Oui, merci Madame le Maire. Etes-vous sûre que tous les remboursements de l'année dernière ont été effectués, s'il vous plaît ? Parce qu'on a une femme qui est venue vers nous nous dire qu'elle n'a pas été remboursée malgré ses relances, on pourra vous donner... malgré le fait qu'elle a tout donné, son RIB, etc...

Madame le Maire : Faites-le parce que nous on reçoit, nous on reçoit, on transmet, nous généralement, normalement tout ce qu'on a connaissance, c'est régularisé. Après, l'information...

Madame MARIINI : Regardez la situation...

Madame le Maire : La situation, et puis à ce moment-là, si vous pouvez nous... Parce que là tout est réglé à la date d'aujourd'hui donc là à mon avis, l'année dernière elles ont dû être régularisées.

Madame FERNANDEZ : Merci.

Madame le Maire : De rien. Donc il n'y a pas d'autre demande d'intervention ? Donc on va passer par le petit point a si je peux me permettre, l'accueil de loisirs, garderie et centres d'été. Est-ce que vous êtes pour ce remboursement ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Le petit b, restauration scolaire et garderie en fin d'année scolaire, qui est pour ?

Voté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°11 : Convention Territoriale Globale avec la CAF

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Nous allons voter pour la convention avec la CAF la Convention Territoriale Globale (CTG) donc on cadre toutes les interventions de la CAF en remplacement du contrat Enfance Jeunesse et de la CGT, CTG, pardon !

Madame le Maire : Ce n'est pas la même chose !

Madame LEFEBVRE : Convention de partenariat co-constructive au niveau de l'agglomération visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions pour apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles. Durée de 2022 à 2025. Autres interventions jeunes enfants de 0 à 6 ans, puis de 6 à 11 ans, adolescents de 11 à 18 ans par le relais parental auprès des familles. Des relations familiales-écoles au sein de la communauté éducative et soutien des pairs.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Monsieur DORNE ?

Monsieur DORNE : Oui, Madame le Maire et Madame LEFEBVRE, justement par rapport à cette convention qui est très concise et très dense et qui s'inscrit justement dans ce projet social de la Communauté d'Agglomération, y a-t-il déjà sur la commune un poste de coordinateur enfance-jeunesse parmi les 20 ETP qui ont été identifiés dans cette Convention Globale Territoriale ?

Madame le Maire : Oui, j'étais en train de me dire 20 ETP c'est sur l'agglomération, en fait.

Monsieur DORNE : Oui, 20 ETP sur l'agglomération mais ça n'a pas été précisé sur quelles communes, au niveau des communes de la CAHC ou au niveau du dossier.

Madame le Maire : Ce n'est pas sur la commune d'Evin. Mais non, actuellement il n'y a pas de coordinateur de mis en place pour l'instant, non.

Monsieur DOREN : D'accord.

Monsieur BOUYA : Non mais...

Madame le Maire : Ah, excusez-moi, je n'ai peut-être pas...

Monsieur BOUYA : Je pense que Monsieur DORNE parle peut-être du coordinateur contrat.

Monsieur DORNE : Coordinateur contrat enfance-jeunesse.

Madame le Maire : Au niveau de la commune, vous parlez ?

Monsieur DORNE : Au niveau de la commune, oui. Puisque dans le dossier, je ne sais plus en quelle page, c'est sûr, la CAHC a identifié 20 ETP, 20 ETP donc c'est logique, donc, mais sans préciser dans quelles communes ils se situent. Donc je posais la question de savoir si dans notre commune il y avait un CEJ ou non.

Madame le Maire : Oui. Nous, vous connaissez, je ne vais pas parler de la personne, depuis le mois d'avril on n'a plus de ... voilà, je ne vais pas vous dire le nom de la personne, mais depuis le mois d'avril on n'a plus de coordinateur, en fait, sur la commune.

Monsieur DORNE : D'accord, donc pour savoir par rapport à cette convention est très vaste, il y a énormément de fiches actions, j'ai pris le temps de la lire, elle fait 93 pages,

On est d'accord, on les a remplies, Monsieur...

Monsieur DORNE : Effectivement il y a l'enfance-jeunesse, il n'y a pas qu'enfance-jeunesse, il y a les personnes âgées, la consultation handicap, le logement, il y a beaucoup de choses, il y a l'accompagnement familles effectivement, donc effectivement, donc, est-ce que vous avez déjà réfléchi, justement, à l'application de cette convention qui s'applique aux 14 signataires de la communauté d'agglomération ? Puisque même les postes de CEJ, à terme, vont pratiquement se transformer en postes de chargés de coordination tel que c'est spécifié au niveau de cette convention.

Madame le Maire : Pour l'instant, au niveau communal, il y a un agent qui – on a discuté avec cet agent au mois de juillet – donc pour l'instant elle n'est pas contre mais il faut qu'on discute avec l'agent, donc je ne vais pas vous dire le nom mais l'agent en place au niveau communal.

Monsieur DORNE : Oui, parce qu'ils parlent même de formations qui seraient possibles.

Madame le Maire : Mais ça, ne vous inquiétez pas, les formations seront mises en place également, il y en a d'autres et les agents vont en formation dans le cadre des différents dossiers donc il n'y a pas de souci.

Monsieur DORNE : D'accord, je ne sais pas si vous avez d'autres diapos sur cette convention ou pas ?

Madame MARIINI : La convention a été annexée, et après en commission il y avait d'autres diapos mais au Conseil, on n'a mis que celles-ci.

Monsieur DORNE : Pour aborder un autre sujet au niveau de cette convention, sont évoqués également dans cette convention les résidences autonomes, béguinages et donc, c'est un petit peu l'occasion de vous interpeller sur le projet de béguinage sur la commune rue Jean Jaurès. Où en est-on depuis la démolition de l'ancien garage. Je rebondis là-dessus parce que le béguinage figure dans cette Convention Globale Territoriale.

Madame le Maire : Oui, mais pour l'instant on est en train de travailler sur le dossier, on rencontre également encore prochainement différents bailleurs, et pour l'instant c'est en cours, Monsieur DORNE, quand vous parlez du béguinage.

Monsieur DORNE : Je parle du béguinage parce que ça figure également au sein de cette convention, le dossier est très vaste, ça enveloppe beaucoup sur le plan social.

Madame le Maire : Oui, on est d'accord, mais on est en cours également sur le projet, Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : Vous êtes encore sur le projet, ça veut dire ? Vous en êtes où ? Le garage a été démoli, tout le monde l'a constaté...

Madame le Maire : Je rencontre le bailleur, prochainement, le jour où j'aurai les éléments, je vous tiendrai informé, Monsieur DORNE. On le rencontre ce mois-ci, le 20, si je ne trompe pas. Donc voilà, vous aurez l'information au prochain Conseil. Monsieur BOUYA ?

Monsieur BOUYA : Merci Madame le Maire, je voulais simplement revenir en fait sur ce qu'avait dit Monsieur DORNE, à savoir le coordinateur. Vous avez expliqué que finalement on n'avait plus de coordinateur enfance-jeunesse à Evin depuis à peu près mars-avril...

Madame le Maire : Avril. 1^{er} avril.

Monsieur BOUYA : Ce qui correspond au départ de Madame TATE.

Madame le Maire : Oui, mais bon, après, si vous le dites...

Monsieur BOUYA : Je voulais savoir qui avait pris le relais.

Madame le Maire : C'est en cours ; là il y a une personne qui a pris le relais mais c'est en cours justement pour la coordination, en fait. Mais elle traite quand même les dossiers actuellement.

Monsieur BOUYA : Oui, je sais que les dossiers sont traités et les remboursements de CAF également donc pas de souci.

Madame le Maire : Donc vous avez les informations vous voyez, Monsieur.

Monsieur BOUYA : Le poste qui est lié à la CTG est beaucoup plus global, plus large que ce que peut faire un agent de catégorie C aujourd'hui.

Madame le Maire : On est d'accord.

Monsieur BOUYA : On est complètement d'accord, donc la question c'est est-ce que vous envisagez le recrutement d'un futur chargé de coordination ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas prévu. Ce n'est pas prévu, en tout cas ça ne sera pas un recrutement extérieur.

Monsieur DORNE : Ça peut être une convention, la fiche action elle est très concise. Je pense qu'en dernière position, la fiche action du chargé de coordination, sur un niveau bac+3, donc lorsque vous voyez effectivement, toutes les missions dévolues à ce chargé de coordination, c'est quand même quelque chose d'important.

Madame MARIINI : C'était déjà le cas avant, elle n'a pratiquement pas été modifiée.

Monsieur DORNE : Si vous voulez un chargé de coordination actuellement, il va quand même falloir poser véritablement au niveau personnel.

Madame le Maire : Si je peux me permettre, le document a été rempli également avec la personne concernée, donc je pense qu'elle sait à quoi s'attendre, mais c'est en cours pour le moment.

Monsieur BOUYA : Je vous remercie.

Madame le Maire : De rien. D'autres demandes d'interventions ? Madame KACZMAREK ?

Madame KACZMAREK : Je me permets de rebondir quand même sur cette convention qui offre un cadre, quand même, d'intervention très intéressant, et justement, est-ce que ça ne peut pas être un levier pour permettre notamment l'accompagnement des enfants à la sortie des APC vers la garderie puisqu'on parle bien des relations écoles, de relais parental, etc... Est-ce que ça ne peut pas être un soutien et est-ce qu'on ne peut pas utiliser cette convention et les moyens, et les ressources qui sont apportées par cette convention ?

Madame le Maire : Alors, si je peux me permettre, non, il n'y a pas de financement concernant le personnel à ce sujet, donc ça ne sera pas du tout dans le cadre de cette convention, en fait. Donc est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Vote à l'unanimité.

Je vous remercie.

Délibération n°12 : Changement d'usage des logements sis 17-19 rue Molière, Cité Cornuault

Madame le Maire : Donc vous avez un petit aperçu dans votre liste, deux logements Maisons & Cités qui vont accueillir la cantine solidaire, donc là vous avez les éléments au niveau de tout ce qui est cuisine, salon, si je peux me permettre salle à manger, les toilettes, les chambres froides, et voilà. Donc en fait, c'est justement un changement d'usage parce qu'avant en fait c'était des habitations mais on nous a demandé de passer en changement d'usage au niveau cantine solidaire, voilà, pour accueillir de l'ERP. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette délibération ?

Pour : 23 Abstention : 1

Je vous remercie.

Délibération n°13 : Dénomination du nouveau lotissement

Madame le Maire : Donc pour la délibération qui va suivre, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Bonsoir à tous, donc on va parler du futur lotissement en cours de construction rue Basly, juste après l'ancienne brasserie, donc il faut qu'on lui donne un nom. Il a été proposé par le lotisseur « le Clos des Moulins », parce qu'à l'origine cette parcelle s'appelait « le Moulin », et voilà. Le permis de construire a été déposé sous cette identité, donc il faut juste qu'on délibère aujourd'hui pour pouvoir officialiser. Voilà.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Oui, Madame TAHAR-CHAOUCH ?

Madame TAHAR-CHAOUCH : Par rapport au nom « Clos des Moulins », vous nous donnez des explications, mais on trouvait dommage de ne pas faire de référence à l'ancienne brasserie.

Madame le Maire : On a juste avant l'ancienne brasserie, la rue juste avant c'est rue de l'Ancienne Brasserie. Il y a quelques maisons, il y a quinze maisons et c'est rue de l'Ancienne Brasserie.

Monsieur HAGE : Cadastralement, cette parcelle s'appelle « le Moulin » donc c'est pour ça que le lotisseur a souhaité reprendre un peu l'historique du site.

Madame TAHAR-CHAOUCH : Mais en fait, comme il y a déjà une rue du Moulin à Huile à Evin-Malmaison...

Madame le Maire : Sur le cadastre nous aussi on croyait que c'était Clos du Moulin, et en fait sur le document c'est bien précisé « Clos des Moulins », donc voilà, on l'a déposé dans ce sens-là.

Madame TAHAR-CHAOUCH : A la Verte Plaine il y a déjà une rue du Moulin donc...

Madame le Maire : Du Moulin à Huile, si je peux me permettre. A l'époque j'avais déjà rencontré Monsieur MAUBERT et il en parlait déjà, du Clos des Moulins. En tête j'avais « Clos du Moulin » et il a dit que c'était « Clos des Moulins » et il l'a déposé tel quel, en fait. Donc voilà pour l'information. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote, qui est pour cette dénomination ?

Pour :17

Abstention : 6

Contre : 1

Questions diverses :

Madame le Maire : Donc question du groupe Agir Ensemble : donc je vais laisser la parole aux élus concernés donc en premier lieu Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : En tout cas je vais être sollicité ce soir. Alors la première question : « Les travaux ne sont pas finalisés », on parle des voiries, là, alors votre question c'est l'intersection de la rue Jean Jaurès avec la rue du Paradis. Donc les travaux ne sont pas terminés, effectivement, je suis passé dernièrement avec des gens concernés, des entreprises et autres, tout n'est pas terminé parce qu'on a pris du retard notamment à cause des fournisseurs internet, Orange et autres, qui n'avaient pas encore démonté leurs poteaux, ça devrait se faire, mais la réception définitive des travaux n'est pas encore faite, donc les travaux vont se terminer logiquement et normalement dans les jours qui suivent, et pas les semaines quand même.

Madame le Maire : La deuxième question, Albert, s'il te plaît ?

Monsieur LIEVAL : La deuxième question, c'est l'accident qui a eu lieu... c'est ça ? Alors effectivement, moi j'ai appris avec Madame le Maire qu'il y avait eu un accident, un petit enfant qui s'est fait renverser, à mon avis c'était dans la rue Jacques Brel... C'est Georges Brassens. Georges Brassens, donc moi j'ai été informé il n'y a que très peu de temps.

Madame le Maire : On l'a su au mois d'août.

Monsieur LIEVAL : Donc on va se rendre avec Madame le Maire sur place, voir ce qu'il y a à faire, j'imagine que c'est encore une incivilité routière, on prendra des moyens pour lutter contre cette incivilité à cet endroit. Ensuite, c'est la vitesse sur la pénétrante, c'est une demande récurrente, elle ne date pas d'aujourd'hui, Madame le Maire a mainte et mainte fois interpellé le Département à ce sujet-là. Il faut savoir que c'est une départementale, Madame le Maire avait même évoqué la mise en place d'un rond-point qui a été magistralement refusé, donc voilà, c'est une départementale, je ne vois pas... à part les forces de l'ordre qui peuvent verbaliser, nous on est impuissants.

Monsieur DORNE : Est-ce qu'on ne pourrait pas envisager avec le Département ou la Préfecture la mise en place de feux intelligents, justement, au carrefour dangereux, au carrefour entre la départementale et la rue Jean Jaurès ? Elle est limitée à 70, les véhicules qui roulent à plus de 70 déclenchent un feu rouge.

Madame le Maire : Mais ça, excusez-moi, si je peux me permettre, je vous rejoins parce qu'Albert n'était pas là, j'ai rencontré Monsieur GUYOT et Monsieur LEMME au mois de juin, et on a parlé déjà de feux intelligents, et ils nous ont dit que ce n'était pas possible au niveau de la pénétrante, en fait. Donc je vous le dis déjà, je vais pas réécrire, mais dans ce sens-là ça a déjà été fait.

Monsieur LIEVAL : Déjà, installer des feux intelligents dans la commune par elle-même, c'est déjà difficile, alors au niveau de la départementale, je ne vous dis pas... c'est un refus catégorique. La seule chose, le seul remède que je peux préconiser c'est les forces de l'ordre qui verbalisent, voilà.

Monsieur DORNE : Le jour où il y en aura un mortel... au bout d'un moment il faudra peut-être quand même qu'ils agissent.

Monsieur LIEVAL : J'ai encore une question ?

Madame le Maire : Non, c'est moi, Albert.

Monsieur LIEVAL : Voilà, Madame le Maire, merci.

Madame le Maire : Donc concernant la question sur la participation citoyenne, suite à la mise en place en juin, nous n'avons eu aucun retour des forces de police. Il est convenu d'évoquer ce point lors de la cellule de veille prévue en fin de semaine.

Donc concernant la prévention de la délinquance et l'insécurité, vous évoquez les cellules de veille. Comme lors d'un certain CM, je ne sais plus lequel exactement, un point avait été effectué, et de nouveau je rappelle systématiquement les problèmes au niveau de cette cellule de veille, et le Sous-Préfet était également présent, et les forces de l'ordre également, donc tous ces points sont réitérés à chaque cellule de veille.

Madame le Maire : Concernant vos questions 6,7,8, je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : Donc là vous nous interrogez pour la rue Zola, c'est ça ?

Madame le Maire : C'est ça.

Monsieur LIEVAL : Alors la rue Zola, elle est sous sellette depuis déjà pas mal de temps. On a rencontré les riverains de cette rue, un dossier a été mis en place par la préfecture, les gens compétents ont donc analysé la situation de cette rue Zola, on a trouvé des solutions qu'on peut mettre en application, notamment la signalisation au sol, reste que, dernièrement, Madame le Maire et moi-même avons reçu des riverains, ils ont souhaité aménager autre chose que ce qui leur avait été proposé, à savoir une partie de la voirie en sens unique ; personnellement je ne vois pas comment on peut faire mais on a à nouveau saisi la préfecture, et les personnes qui ont fait l'étude vont, je pense, revenir sur place pour voir l'éventualité d'une mise à sens unique sur une longueur de l'entrée de la rue Basly jusqu'à la rue Paul Leroy.

Madame le Maire : Victor Hugo.

Monsieur LIEVAL : Victor Hugo. Celle d'avant, Victor Hugo. On en est là aujourd'hui. On est conscient du souci de cette rue qui n'est pas très large, qui n'a pas de trottoir, et puis avec un stationnement automatiquement sur la voirie et en alternance, sauf que le panneau n'y est plus, mais il reviendra. Cela vous convient ?

Madame le Maire : Donc au niveau communication, je vais laisser la parole à Monsieur VASSEUR.

Madame FERNANDEZ : Avant, il y avait la 7 et la 8.

Monsieur LIEVAL : Pardon ? Je n'ai pas compris ?

Monsieur VASSEUR : La 7 et la 8.

Madame FERNANDEZ : La rue Victor Hugo et Paul Leroy. On suit, on suit !

Madame MARIINI : Là on a dit que c'était des réponses aux 3 questions.

Monsieur LIEVAL : La rue Victor Hugo, c'est la petite rue qui est...

Madame le Maire : 7,8, la 6 c'est concernant les passages piétons. Ça va être tracé, ça va être tracé par nos services, en fait.

Monsieur LIEVAL : Oui, au niveau de la rue Victor Hugo, je peux vous donner un détail au niveau de la rue Victor Hugo, c'est une priorité à droite, voilà, et puis les gens, les riverains, eux, ont souhaité qu'on y mette un stop. Donc on va revoir également le Département à ce sujet-là, puisqu'au départ c'était une priorité à droite.

Madame le Maire : Par la Préfecture, pas le Département.

Monsieur LIEVAL : C'est vrai qu'il y en a tellement que je me trompe.

Monsieur VASSEUR : Alors, concernant la communication, vous réitérez votre demande de bénéficier d'un encart, pour votre groupe, au sein des publications Evin Info, telle que celle-ci. Comme indiqué par mail, Monsieur BOUYA, je pense que c'est une réponse qui vous a été adressée, ce type de communication ne fait pas l'objet de tribunes politiques, ni pour vous, ni pour nous, d'ailleurs, comme vous pouvez le constater, il s'agit simplement de diffuser des informations, du type de celles que peuvent apporter des flyers, par exemple, et auprès des administrés qui n'utilisent pas les réseaux sociaux. Donc ainsi il n'y a pas lieu de donner une suite favorable à votre demande.

Monsieur BOUYA : Est-ce que vous vous souvenez du contenu de Evin Info ?

Monsieur VASSEUR : Oui, la rentrée scolaire.

Monsieur VASSEUR : Ah, le précédent !

Monsieur BOUYA : Avec votre tract, vous avez utilisé les moyens de la mairie pour répondre à un groupe politique. A ce moment-là, créez une association de majorité et faites votre acte de manière complètement indépendante sans utiliser les moyens publics.

Madame le Maire : Normalement il n'y a pas d'intervention, mais vous avez eu une réponse à votre mail, Monsieur BOUYA, si je ne me trompe pas, on a répondu, et voilà. Je vais continuer concernant la deuxième question : « *comment se fait-il que les citoyens de la commune soient obligés d'apposer des panneaux pour avoir une réponse à leurs nombreuses demandes faites en mairie ?* » Vous évoquez cette pose de panneaux que je ne trouve pas digne ; ce n'est pas ce type de démarche qui va justifier ou motiver l'intervention des Espaces Verts. Je vous le dis franchement.

Madame FERNANDEZ : Ce n'est pas nous qui l'avons mis.

Monsieur BOUYA : Ce n'est pas nous qui l'avons mis.

Madame le Maire : Non mais c'est vous qui faites remonter ! Le panneau, je l'ai vu également le 14 juillet donc j'avais pris la photo également. Et ce n'est pas ça qui va justifier ou motiver les Espaces Verts.

Monsieur CAUX : Mais vous pouvez comprendre que les citoyens, que les administrés soient excédés pour poser des panneaux comme ça, c'est surtout ça le fond du problème.

Madame le Maire : Oui mais ce n'est pas parce qu'ils mettent des panneaux que voilà... En fait, c'est avec les moyens, c'est nos agents, voilà, ils ont les informations, mais après ils font le tour de la commune, il n'y a pas de souci, peut-être pas forcément comme vous le souhaitez, si je peux me permettre, comme les personnes le souhaitent, mais ils ont un planning à faire, et donc ils se tiennent au planning demandé. Merci. Donc Madame BENBRAHIM, la prochaine question ?

Monsieur HAGE : Non, c'était moi, d'abord.

Madame le Maire : Monsieur HAGE ? Non, c'est Madame BENBRAHIM ?

Madame BENBRAHIM : Alors, au niveau de la question 3, la question étant : « Que pensez-vous du manque de retombées des festivités organisées sur notre commune le 14 juillet ? Comment justifiez-vous le nombre restreint de personnes présentes ? De même, comment analysez-vous l'annulation du carnaval faute de participants suffisants ? Alors il s'agit de votre point de vue, nous devons faire face à l'après-Covid ; la participation progresse et nous ne devons pas relâcher nos efforts.

Madame le Maire : Ecoutez, le Covid a bon dos, j'ai encore deux élus qui ont le Covid, c'est pour ça qu'ils ne sont pas là ce soir, et moi j'ai fait le Covid la semaine dernière, donc je vous le dis, donc le Covid a bon dos. Donc Madame LEFEBVRE, je vous laisse répondre aux autres questions.

Madame LEFEBVRE : Vous évoquez à nouveau la restauration scolaire, si les élus de votre groupe avaient assisté à la commission Cantine, vous auriez eu connaissance des éléments de réponse et d'analyses réalisées dans le cadre du nouveau marché.

Madame le Maire : Non, mais arrêtez ! On répond à vos questions, normalement vous n'avez pas le droit d'intervenir.

Madame KACZMAREK : Il y a toujours ces petites piques pour nous dire qu'on est absents aux commissions alors que vous faites en sorte qu'on soit absents !

Madame le Maire : On va répondre à la question, on a une question juste après, on va y répondre à la question ! Il y a le règlement intérieur, Madame KACZMAREK.

Monsieur DORNE : On ne peut jamais s'exprimer.

Madame LEFEBVRE : Depuis l'an dernier, le fromage n'était pas forcément apprécié des enfants donc il a été jugé pertinent de le retirer afin d'éviter tout gaspillage. Sinon, vous évoquez deux faits qui ne sont pas une généralité, donc merci d'éviter d'employer le pluriel pour une seule et unique situation. Madame la DGS n'a pas raccroché au nez de Madame X qui l'avait

déjà écouté discuter depuis plusieurs minutes, mais malheureusement elle devait prendre un appel urgent et attendu. Contrairement à celui de l'administrée, qui elle ne répond à aucun texto malgré ceux envoyés pendant plusieurs mois par la DGS concernant la situation d'une de ses enfants. Concernant les menus, il en est de même : vous évoquez le repas du 9 septembre 2022 avec au menu salade de pépinettes, nuggets, ratatouille et prune, donc le féculent était bien présent dans l'entrée car les pépinettes sont une variété de pâtes. Je me permets de rappeler que les menus sont établis par une diététicienne donc le respect des dispositions applicables pour une cuisine collective sont bien évidemment équilibrés.

Madame KACZMAREK : La question c'était : pourquoi les parents n'ont pas été informés du changement de... c'était la question. C'est tout.

Madame le Maire : Donc reprenons la question 5, vous évoquez les horaires des commissions. L'horaire de la commission finances est identique depuis le début du mandat. Mais en effet, depuis quelques mois, votre groupe n'est ni présent, ni représenté, ni excusé. Certes, s'il vous plaît, certes les dates ne sont pas arrêtées en fonction de vos agendas et impératifs. Je me permets de signaler que votre absence générale car tel n'était pas le cas précédemment alors que les dates et horaires n'ont pas été modifiés et que les dispositions légales sont respectées. D'ailleurs, en tant que conseiller municipal, vous pouvez solliciter des autorisations d'absence ou demander des aménagements horaires pour exercer votre mandat.

Madame KACMAREK : Avec deux jours par an, je suis désolée, c'est difficile.

Monsieur CAUX : Madame le Maire, vous faites une commission finances la veille d'un conseil municipal.

Madame le Maire : Non, pas la veille ! Le lundi à 16h depuis le début de mon mandat, Monsieur ! Question 6, Madame BENGRIBA.

Madame KACZMAREK : 48 heures avant, je suis désolée, en pleine organisation de service, c'est compliqué pour un employeur de transmettre ses autorisations d'absence.

Madame le Maire : Il y a une personne parmi nous ici, je ne dirai pas le nom, il a eu une autorisation.

Monsieur BOUYA : Vous avez raison, Madame le Maire, les conseillers municipaux peuvent demander des aménagements, etc... Ça vaut pour vous également, ça vaut pour la majorité de demander des aménagements et de faire en sorte que l'opposition puisse venir...

Madame le Maire : C'est ce qu'ils font.

Monsieur BOUYA : Non, je n'ai pas l'impression que c'est ce qu'ils font aujourd'hui.

Madame le Maire : Si, c'est ce qu'ils font, ils sont là aujourd'hui. Question n°6, Madame BENGRIBA. Vous n'avez pas besoin de vous justifier, Monsieur HERLANT.

Monsieur HERLANT : J'ai demandé, j'ai le droit, donc j'ai fait une demande lundi, on me l'a accordée directement.

Madame KACZMAREK : Vous avez de la chance.

Madame le Maire : Mais vous n'avez pas à vous justifier, Monsieur HERLANT.

Monsieur HERLANT : Si vous ne faites pas votre demande, vous ne l'aurez jamais. C'est un droit que vous avez. Vous avez droit à 10 à 50 par trimestre.

Madame le Maire : Monsieur HERLANT, nous n'avez pas à vous justifier. Madame BENGRIBA, s'il vous plaît.

Madame BENGRIBA : Je vais passer sur la sixième question. « Une réunion d'informations des locataires de la cité Cornuault », pardon, je m'excuse, voilà, je vais formuler votre sixième question, « *une réunion d'information des locataires de la cité Cornuault, organisée par Maisons et Cités, s'est déroulée ce 8 septembre à la salle Auguste Dutilleul...* »

Madame le Maire : Augustin.

Madame BENGRIBA : Pardon, excusez-moi. « *Pourquoi les élus n'ont-ils pas été informés de cette réunion qui concernait des administrés de la commune ?* ». Alors je vous réponds : il s'agissait d'une réunion organisée par le bailleur *Maisons & Cités* en vue de la rénovation des logements. Les élus conseillers municipaux n'ont pas été conviés sauf le référent de quartier qui était présent. Voilà. C'est *Maisons & Cités*.

Monsieur LIEVAL : Ils en ont fait une autre depuis ?

Madame BENGRIBA : Non, après vous savez très bien comment ça va se passer.

Madame le Maire : C'est des questions. Donc les questions « propreté et environnement », je laisse la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : C'est une question concernant l'ex-Proxi. Je peux vous confirmer que le magasin devrait ouvrir d'ici 3 semaines, ce sera un magasin alimentaire : fruits et légumes, viande, etc...

Madame le Maire : Non, tu as raté des questions, tu as raté les questions « propreté/ environnement », là tu es au commerce.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Mais ça ne fait rien, je vais les dire après.

Madame le Maire : Voilà, comme tu veux, vas-y comme tu veux.

Monsieur DORNE : Il y a une raison sociale, déjà, d'annoncée ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Non, je ne peux pas vous donner la raison sociale.

Madame le Maire : Non, il n'y a pas de raison sociale.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ici, ce n'est pas la police.

Madame le Maire : Non, il n'y a pas d'enseigne. On a rencontré des enseignes mais là ça ne sera pas une enseigne.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Il n'y a pas d'enseigne, c'est des commerçants, c'est tout. Vous m'interpellez sur la floraison des bacs rue Lamendin.

Madame le Maire : S'il vous plaît !

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Vous m'interpellez sur la floraison des bacs de la rue Lamendin. Cela n'est pas envisagé pour le moment. D'abord il va falloir procéder à la réception

des travaux. La rue Lamendin n'est pas réceptionnée. Plus simplement, j'avais eu une discussion avec mes collègues sur les bacs à fleurs. On avait réfléchi peut-être à faire des plantations de plantes aromatiques en association avec les riverains de la rue Lamendin, on ne peut pas, parce que c'est le Département qui décide pour l'instant de la floraison. Comme on n'a pas réceptionné des travaux, ça pourra peut-être évoluer après, mais pour l'instant on ne peut rien faire.

Ensuite, vous avez interpellé au niveau du cimetière, je peux vous dire que l'entretien, pour y être passé exactement mardi, je ne l'ai pas fait exprès, je passais comme ça, pour une raison bien précise qui ne concerne que moi, je vous annonce, le cimetière dans l'ensemble, était propre. Je vous annonce, en même temps, moi ce que je trouvais bizarre, c'est le jardin du souvenir, le jardin du souvenir sera rénové courant octobre. Voilà ce que je peux vous dire pour l'instant.

Madame le Maire : Tu n'as pas répondu à deux questions, c'est derrière. Concernant les véhicules et puis...

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ah, oui !

Madame le Maire : Oui, parce que si tu ne réponds pas à tes questions...

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Au niveau des véhicules qui stationnent sans bouger sur la voie publique, la solution, comme vous devez être au courant, il y a certainement des personnes qui doivent bien être au courant là-dessus chez vous, il faut aller au commissariat pour prévenir que le véhicule ne bouge pas, et à ce moment-là, comme certainement tout le monde a vu déjà, la police se déplace, elle fait des repères sur les rues, et si le véhicule ne se déplace pas, ils font le nécessaire pour le fermer.

Monsieur BOUYA : Je vous remercie de ne pas préjuger de ce qu'on sait ou de ce qu'on ne sait pas.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je ne préjuge pas, j'analyse.

Madame le Maire : On ne répond qu'à la question. On ne répond qu'à la question.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : C'est fini ?

Madame MARIINI : La deuxième, non, la deuxième, les entretiens d'espaces verts. Le commerce, il y en a eu une qui n'a pas été faite.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Au niveau des entretiens d'espaces verts, on en a discuté un petit peu tout à l'heure, le nombre de personnels dédiés aux espaces verts, c'est 8 personnes, je crois...

Madame le Maire : Moins !

Monsieur LIEVAL : Et pas à temps plein.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Moins et pas à temps plein, en même temps, il faut reconnaître qu'ils font ce qu'ils peuvent, et je suis assez souvent au niveau des services techniques pour leur demander de passer, notamment ramasser les poubelles et tout ça. Il y a énormément d'incivilités, notamment au niveau du terri, pour promener très souvent mon chien, au niveau de l'étang, quand on voit que des gens y viennent avec des sandwiches et qu'ils

savent que les poubelles sont à 3 mètres, et qu'on arrive à jeter les emballages à côté de la poubelle sans les mettre dans la poubelle, c'est malheureux mais le personnel n'est pas là non plus pour, entre guillemets, « ramasser la merde » que les gens déposent.

Madame le Maire : Non, il y avait le commerce, pour répondre à la question concernant le repreneur, en fait, par rapport au magasin, l'alimentation et autres.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : On a répondu, à ça !

Madame le Maire : On a répondu que ça allait Rouvrir prochainement, mais tu n'as pas répondu sur ce qu'ils font exactement, la dynamique commerciale.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Si, je l'ai dit ! Ah, la dynamique commerciale ! La dynamique commerciale, si on avait la baguette magique, ça irait tout seul, mais pour l'instant il n'y a pas beaucoup de clients sur la commune, au niveau de la cellule commerciale là derrière, nous on n'est pas responsables, dans la mesure où *Maisons & Cités...*

Madame le Maire : Ce n'est pas *Maisons & Cités...*

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Pas de Calais Habitat...

Monsieur HAGE : SIA.

Madame le Maire : SIA. Non, c'est Pas de Calais Habitat, là.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : *Pas de Calais Habitat*, c'est ce que je dis. Ils réclament des loyers tellement chers que le précédent boucher qu'il y avait là a mis la clé sous la porte parce que les loyers, il n'arrivait plus à suivre. Quand on a été le voir une fois, c'est ce qu'il nous a expliqué. Et là, d'ailleurs, on le voit bien, ce n'est pas reloué, même Mehdi Fournil a refusé de reprendre. Et après, il n'y a pas tant d'espaces libres que ça à Evin où reprendre du commerce.

Monsieur CAUX : Il y a le Django ! Vous me tendez la perche, là !

Madame le Maire : Concernant les travaux - on n'est pas sur la question du Django, Monsieur CAUX- concernant les travaux, je vais laisser la parole à Monsieur LIEVAL.

Monsieur LIEVAL : A quel sujet ? A quel sujet vous m'interpellez sur les travaux ? Les écoles, peut-être, non ?

Madame le Maire : La première réponse où tu as dit que tu n'allais pas répondre parce qu'il fallait que tu te rendes sur place.

Monsieur LIEVAL : On reparle de la rue Zola, c'est ça ?

Madame le Maire : Rue Bizet. Ça, là, ce que tu as devant toi, là.

Monsieur CAUX : Il faut réviser, Albert, avant de répondre !

Madame le Maire : Et le pire c'est qu'il a dit qu'il n'allait pas répondre à cette question parce qu'il allait se rendre sur place. Alors ? Vas-y.

Monsieur LIEVAL : « *Des riverains nous font part, lors de nos tractages, qu'ils sont sans retour d'une demande ancienne concernant la réduction du trottoir rue Bizet et que leur relance serait sans retour. Bien entendu, nous ne comptons pas les « je passe le message, je note ».* Ecoutez, on parle de la rue Bizet, ça y est, je l'ai résumé, là je l'ai résumé.

Monsieur CAUX : (inaudible)

Monsieur LIEVAL : Ecoute-moi bien, je vais résumer parce que ce n'est pas moi qui l'ai écrit...

Madame le Maire : C'est votre question. Non, c'est parce qu'il m'a dit qu'il ne répondrait pas à cette question parce qu'il n'est pas informé.

Monsieur LIEVAL : La question, elle est écrite en français mais pour moi c'est du Javanais. La rue Bizet – maintenant laissez-moi parler sinon ça ne va pas marcher.

Monsieur BOUYA : (inaudible)

Monsieur LIEVAL : La rue Bizet, elle est vraiment en très mauvais état et on est obligé de l'emprunter à cause des travaux de la rue Basly, j'y passe assez souvent pour le constater. Sauf que les voiries ne sont pas encore à nous. Voilà. Et si on repart en arrière, vous devez savoir pourquoi ce n'est pas encore à nous, on ne va pas remettre ça sur ... Et aujourd'hui, notre budget ne nous permet pas de réinvestir dans cette rue pour le moment. On peut faire des cataplasmes sur la jambe de bois, c'est tout ce qu'on peut faire pour le moment.

Madame le Maire : On ne peut rien faire tant que ce n'est pas rétrocedé.

Monsieur LIEVAL : Pardon ? Madame le Maire ?

Madame le Maire : On le sait mais la rue n'est pas rétrocedée à la commune. C'est ça que je suis en train de vous dire, en fait. On fait des réparations alors que ça ne nous concerne pas, en fait. Ça ne nous appartient pas, je vous le dis. Mais justement on le fait, on le fait.

Monsieur LIEVAL : Ensuite vous demandez si pour la rue Zola il y a une prochaine réunion. Oui, il y a une prochaine réunion de prévue mais Madame le Maire n'en a pas encore fixé la date. Alors la date n'est pas arrêtée. Monsieur SENYSZEN va répondre à la suite, je crois, Madame le Maire.

Madame le Maire : Oui, c'est ça.

Monsieur SENYSZEN : Concernant le tennis, il ne s'agit pas d'un problème d'anticipation. La commande a bien été passée avec une société reconnue par la Fédération Française de Tennis, le retard pris dans le déroulement des travaux n'est pas lié à notre fait, et le club de Tennis comme la commune, déplorons cette situation ; toutefois nous aurons prochainement la chance d'avoir un court de tennis extérieur flambant neuf, qui normalement aurait dû être fait pour le tournoi mais il y a la société qui n'a pas suivi derrière, la société Concept Tennis a assumé, et derrière ils ont pris un prestataire...

Madame le Maire : Un sous-traitant.

Monsieur SENYSZEN : Un sous-traitant, oui, un prestataire, et lui n'a pas assumé. On a été en relation plusieurs fois avec les responsables de Concept Tennis, ils pensaient faire avancer les choses. Malheureusement ça n'a pas été fini avant la fin du tournoi. Voilà, il faut patienter, il y aura un nouveau terrain. Youssef, tu pourras jouer...

Madame le Maire : Tu peux redonner la parole à Monsieur LIEVAL, s'il te plaît ?

Monsieur BOUYA : Dans combien de temps seront terminés les travaux ?

Monsieur SENYSZEN : Alors, normalement les terrains sont finis, ils vont remettre les clôtures avec les grillages, tout ça, et après ils vont voir pour les sols. Si tout va bien, d'ici 15 jours c'est fini. J'espère ;

Madame le Maire : S'ils viennent sur place.

Monsieur SENYSZEN : S'ils viennent sur place.

Monsieur LIEVAL : Vous demandez pour les portails écoles, ça suit son cours, j'en suis très satisfait d'ailleurs. On a pris du retard également, un petit peu, pas à cause de nous, mais bon, c'est un petit peu aussi à cause du tennis mais on ne va pas revenir là-dessus. En tout cas pour les écoles, il y a l'école Méresse qui est faite au niveau du portillon, portail et visio. Je ne sais pas qui est-ce qui fait partie des parents d'élèves de l'école Méresse ? Il n'y a personne ?

Madame le Maire : Si, Madame ...

Monsieur LIEVAL : C'est bien ?

Madame FERNANDEZ: C'est nickel, il faut le dire.

Monsieur LIEVAL : Le préau va arriver, vous savez pourquoi il a pris du retard ? Vous le savez ? Oui, vous le savez, vous étiez à la réunion. Je me suis fait engueuler pour y avoir été, moi, et pour l'école... Pardon ?

Madame FERNANDEZ : Et les brise-vues ?

Monsieur LIEVAL : Oui, avec le préau, dans la foulée.

Madame le Maire : Non, non, mais c'est parce qu'il y a eu des désaccords avec Madame DUJARDIN, après elle est revenue sur sa position, mais là on va répondre aux questions, en fait !

Monsieur LIEVAL : D'accord, alors on répond aux questions. Et pour l'école Blum, Monsieur le Directeur est à côté de moi, là aussi ça a pris du retard, mais portail et portillon et visio, c'est en cours, et le préau devrait aussi se faire dans la foulée. Je ne me trompe pas, Madame MARIINI ?

Monsieur CAUX : C'est le Directeur de l'école Blum qui nous pose la question.

Monsieur VASSEUR : Je pense savoir que le directeur de l'école Blum est très satisfait des travaux qui vont s'engager.

Monsieur LIEVAL : Merci, Monsieur le Directeur.

Madame le Maire : Donc c'est encore à toi ?

Monsieur LIEVAL : C'est encore à moi.

Madame KACZMAREK : La question des délais.

Monsieur LIEVAL : Les délais ? Les délais, normalement, ça devrait se faire pendant les vacances scolaires, c'est au mois d'octobre, les prochaines vacances scolaires ?

Monsieur VASSEUR : Oui. Le 21, je crois.

Monsieur LIEVAL : A partir du 21 ?

Madame FERNANDEZ : Dans 5 semaines.

Monsieur LIEVAL : On est quand même tributaires des sociétés, il faut savoir que les sociétés qui devaient intervenir, qui ont pris du retard, elles, elles sont embêtées également, parce qu'elles ont prévu des travaux alors que voilà, elles ont dû repousser... Leur calendrier est chargé, quand même, donc il faut se mettre à leur place également. Vous nous interpellez encore pour les nids de poules rue Bizet, bon je vous ai répondu, je ne vais pas encore rabâcher la même chose, vous allez vous dire « c'est un ratelard, ce mec-là » ...

Madame le Maire : Je vais laisser la parole à Monsieur HAGE et puis Madame BENBRAHIM.

Monsieur VASSEUR : Coupez-lui le micro.

Madame le Maire : Non, non, mais...

Monsieur LIEVAL : C'est tout le temps les mêmes questions...

Monsieur HAGE : On nous a posé la question de l'avancée des travaux du foyer Jean Dugardin. Donc les travaux du foyer Jean Dugardin ont démarré fin août début septembre. Il y a une bonne dynamique sur le chantier, on a des bonnes entreprises qui assurent. Aujourd'hui, tous les anciens sanitaires sont démolis, tout est désamianté, on est en train d'effectuer des terrassements pour l'extension.

Madame le Maire : Vous pouvez voir les photos également.

Monsieur HAGE : On a pris des photos ; tous les fonds de plafonds intérieurs sont démontés, la cuisine est complètement remise à nue, donc ça avance bien, on a une bonne dynamique, on espère si on n'a pas d'aléas, parce que c'est quand même des grosses rénovations, mais on peut encore tomber sur des couacs, ce que je n'espère pas, mais on peut espérer terminer les travaux fin d'année. On vous tiendra bien évidemment informés. Je suis à toutes les réunions de chantier, je prends souvent des photos, qu'on postera sans doute sur la page Facebook de la mairie. Voilà. Merci.

Madame BENBRAHIM : Concernant les associations impactées par l'absence de salle, elles sont contactées au cas par cas.

Madame le Maire : Monsieur LIEVAL ?

Monsieur LIEVAL : Oui, rue Jean Jaurès, les trottoirs ne sont pas terminés, on en a parlé tout à l'heure, donc les entreprises ont fait un premier passage pour voir ce qu'il y avait à faire. Il y a beaucoup de détails à régler, effectivement, mais ça va se faire dans la foulée, ce n'est pas encore réceptionné définitivement. Pour les passages piétons et la borduration, tout ce qui est signalétique au sol, c'est en cours, je crois, avec les ateliers, Madame le Maire ? C'est en cours, ce n'est pas terminé, il y a pas mal de travail à faire aussi de ce côté-là. Alors vous me parlez d'une plaque au niveau du rond-point de Leforest. Bon, moi, j'y suis allé voir, je n'ai pas trouvé la plaque, il faut chercher après...

Monsieur VASSEUR : Si si, je me permets, elle existe effectivement, puisqu'en me rendant au collège avec les élèves – pour le coup c'est le directeur qui parle - il y a effectivement une plaque, pour aller sur Leforest.

Monsieur LIEVAL : Je me suis rendu sur place, je ne l'ai pas vue. Mais bon, c'est un problème qui concerne les services techniques, on va leur dire...

Monsieur VASSEUR : Il n'y a pas grand-chose à faire.

Monsieur LIEVAL : Voilà, j'ai terminé.

Madame le Maire : La question 10.

Monsieur LIEVAL : La question 10... Alors, vous nous dites qu'on intervient au moment des questions, tout ça, c'est ce que vous venez de dire, et vous voudriez qu'on anticipe sur les questions ? Je ne comprends pas votre dernière question. Qu'est-ce qu'elle veut dire ? « *Au-delà du fait de cette dernière question sur les travaux, nous avons cette légitime impression que vous intervenez toujours par rapport à nos questions.* »

Madame le Maire : C'est faux.

Monsieur LIEVAL : Si on m'interroge dans la rue, je vais répondre, je ne vais pas...

Monsieur VASSEUR : Non, ce n'est pas ça qu'ils veulent dire.

Monsieur LIEVAL : « *Vous rendez-vous, régulièrement, sur les routes de notre ville pour constater...* » Alors si moi je ne circule pas dans la ville, il faut dire qu'il n'y en a pas beaucoup qui circulent ! Effectivement on a des dégradations, on le reconnaît, et voilà, c'est vrai, mais on n'a pas soit les moyens humains, soit les moyens financiers.

Monsieur VASSEUR : Je ne pense pas quand même qu'on attende après vous.

Madame le Maire : Non. On n'attend pas après vous ; quand on a l'information on se rend directement sur place. Quand on ne l'a pas, malheureusement on ne peut pas y aller. Je laisse la parole à Madame BENBRAHIM.

Madame BENBRAHIM : Dans les associations, il existe un formulaire dont on pourra vous remettre un exemplaire, de même pour le privé. Dans le cadre de la location des salles, il existe également un formulaire. Pour le matériel, il s'agit de tables et de chaises uniquement. Sachant que le matériel est d'abord mis à la disposition des associations, ensuite en fonction des disponibilités, il peut être mis à disposition des particuliers. Au niveau de la location, la location porte sur une activité annexe type locaux, thés dansants etc... Toutefois dans le cas de l'exercice de l'activité propre à l'association, la mise à disposition est gratuite et à titre gracieux. Vous le constatez vous-même dans le cadre du compte-rendu des décisions. De plus la gratuité est systématique lors de l'assemblée générale ainsi qu'une fois dans l'année. Comme indiqué en commission Vie Associative, la tarification sera revue d'ici fin d'année. Sont appliqués en l'espèce les tarifs délibérés en Conseil Municipal ; les montants encaissés dépendent de la fréquentation et de la durée, sachant que lors de l'élaboration du calendrier, et comme déjà rappelé, est donnée la priorité aux associations. Merci.

Madame le Maire : Donc il y a un autre scénario présenté, donc là je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Alors, comme vous avez pu le constater, les travaux de la mairie, on va entamer des travaux sur le toit de la mairie, aujourd'hui c'est quasiment terminé, il nous reste environ une dizaine de jours de travail. Bon, on subit un peu les intempéries du moment. Donc, voilà, une belle réalisation. Aujourd'hui, l'entreprise va aussi faire mettre à disposition des services techniques l'échafaudage pour qu'on puisse repeindre le fronton mairie. Donc des travaux qu'on attendait depuis longtemps, qui ont été aussi tributaires, comment dire, des

manques de matériaux, aujourd'hui les tuiles c'est très très compliqué à avoir, et voilà, moi en tout cas je suis très satisfait des travaux qui ont été réalisés, et on est partis pour 50 ans.

Madame le Maire : Concernant le prochain slide, ça concerne l'éclairage public, donc les travaux ont démarré depuis le 7 septembre, c'est en cours, donc là vous avez différents points soit au niveau des lampadaires, soit au niveau des tableaux, donc il y aura la rue de Tournai, la rue Chopin, Berlioz, Bizet, Rameaux, rue Debussy, rue Zola, rue des Lilas, rue des Bénédictins, Résidence Bondues, rue du Paradis, Résidence Clos de Obeaux, rue du 8 mai, là c'était déjà fait et rue Raymond Renaux. Voilà pour l'information au niveau de la phase une, sachant qu'il y a quatre phases. Donc je n'ai plus rien à l'ordre du jour au niveau du Conseil Municipal, donc je vous remercie pour votre attention, n'oubliez pas de signer le compte-rendu concernant l'approbation du procès-verbal, merci.

Séance levée à 20h35.